

Compte rendu

Ouvrage recensé :

La participation politique : leçons des dernières décennies sous la direction de Jacques T. Godbout, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 301 p.

par André Bernard

Politique, n° 21, 1992, p. 162-167.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/040718ar>

DOI: 10.7202/040718ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

La participation politique : leçons des dernières décennies
sous la direction de Jacques T. Godbout, Québec, Institut
québécois de recherche sur la culture, 1991, 301 p.

Ce recueil de textes inédits, tous excellents, présente divers bilans des expériences récentes de participation politique dans une demi-douzaine de contextes différents au Québec. Ces bilans portent sur les partis politiques, les organismes du réseau de l'éducation, les organismes du réseau de la santé et des services sociaux, les institutions régionales, les structures consultatives, les entreprises et, enfin, les comités de citoyens et associations de bénévoles. Ces bilans font tous état d'une évolution significative, de 1960 à 1990.

Les partis politiques, étudiés par Vincent Lemieux (pages 41-55), ont recours de plus en plus à l'opinion, à des «opinants», alors que, jadis, ils s'appuyaient davantage sur le patronage, une clientèle, des «clients». Pendant plusieurs

années, les partis ont tenté de développer une base militante (c'est le cas des créditistes, puis des libéraux et, enfin, des souverainistes), mais la participation des « militants », après avoir crû considérablement, semble avoir diminué. De même, les personnes qui s'identifient à un parti, les « fidèles », semblent constituer une proportion décroissante de l'électorat (que ces personnes soient ou non membres d'autres catégories, telle celle des clients ou celle des militants). Cette évolution, selon Vincent Lemieux, « est peut-être le symptôme d'une incapacité grandissante des partis à continuer d'offrir la principale voie de participation au politique dans nos sociétés » (p. 54).

Parmi les voies nouvelles de participation, il y a celles du réseau de l'éducation, examiné par Raymond Perron (p. 69-78). Longtemps limitée aux commissions scolaires, la participation s'y est en effet développée après la réforme de 1971 qui a prévu la création d'un comité d'école dans chaque établissement, chaque comité étant représenté par un de ses membres dans un comité de parents de la commission scolaire. Une nouvelle réforme, celle de 1989 (projet de loi 107 adopté en 1988), tout en conservant les organismes consultatifs antérieurs (y compris les conseils d'orientation prévus par une loi de 1979), a élargi leurs compétences et prévu la création de comités supplémentaires. Ces organismes divers comptent dorénavant environ 40 000 parents qui, petit à petit, imposent leur présence à titre de partenaires. Raymond Perron en tire la conclusion suivante: « Ce qui n'était, dans les années 1960, qu'une timide percée a fait boule de neige » (p. 78).

Dans le secteur de la santé et des services sociaux, étudié par Michel O'Neill (p. 79-118), la participation instituée au Québec fait figure de modèle, selon des spécialistes de l'Organisation mondiale de la santé. Ce modèle pouvait être amélioré : c'était à l'avis de la commission présidée par le docteur Jean Rochon (1988) et celui des auteurs de la nouvelle réforme, « axée sur le citoyen », présentée en décembre 1990. En vertu de cette réforme, la participation des citoyens dans les organismes du réseau sera significativement facilitée, notamment dans les instances qui

vont remplacer les conseils régionaux de la santé et des services sociaux.

Ces conseils régionaux (CRSSS), institués en 1972, s'étaient ajoutés aux conseils régionaux de développement, lesquels sont examinés par Lionel Robert (p. 119-144) qui étudie l'ensemble des organismes créés afin de «régionaliser» certaines interventions gouvernementales et de faciliter une «concertation» entre divers intervenants intéressés par les dossiers régionaux. Lionel Robert le rappelle, la régionalisation, conçue par le «centre», comporte deux niveaux (celui des régions et celui des municipalités régionales de comté) qui s'intercalent entre les niveaux supérieurs (celui du gouvernement fédéral et celui du gouvernement provincial) et les niveaux inférieurs (municipalités, commissions scolaires, etc.), la plupart de ces multiples niveaux étant l'objet de découpages territoriaux variés qui ne coïncident pas toujours les uns avec les autres. En dépit des difficultés inhérentes à une telle structuration et même si, dans une large mesure, les instances régionales sont des «relais du centre» (p. 142), la décentralisation, aujourd'hui, est devenue «l'effet d'une nécessité», et les organismes régionaux, le cadre d'une participation de plus en plus significative.

À côté des organismes permanents qui ont été constitués «en région» (autour des écoles, des municipalités, des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, notamment) se sont aussi développées, au Québec, des formules de consultation publique qui ont pris une importance considérable. Ces formules, qu'illustre par exemple le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, soulèvent toutefois des résistances quand, au lieu d'atténuer les tensions, elles les avivent. René Parenteau (p. 147-171) conclut son analyse de ces formules par ces mots : «Nous n'avons pas fini l'apprentissage des procédures de consultation. Souhaitons que les difficultés qui restent ne décourageront pas les efforts d'apprentissage du public et des élus» (p. 169).

Cette conclusion se situe dans une perspective très différente de celle du chapitre suivant (chapitre 9, p. 173-204), qui porte également sur les structures consultatives. Mona-Josée Gagnon y étudie la participation des instances

non professionnelles des organisations syndicales à ces structures consultatives, qui ont proliféré après 1960. La «présence» de syndiqués y a varié selon les conjonctures et selon les options privilégiées par chacune des centrales syndicales. Ce sont ces options diverses (participation ou non, simple présence ou action en faveur de telle ou telle orientation) qu'examine plus particulièrement Mona-Josée Gagnon, qui observe une évolution importante, au cours des dernières décennies, non seulement du point de vue de l'institutionnalisation de la consultation des syndicats et des relations entre les centrales syndicales et l'État, mais aussi du point de vue des rapports entre les syndicats et l'ensemble des classes populaires.

Dans le prolongement de ces réflexions, Gabriel Gagnon tente, dans le chapitre 10 («Demain l'autogestion?»), de faire le bilan de la participation des classes populaires dans le domaine du travail ou, plus précisément, dans l'entreprise. Il traite brièvement de Tricofil, entreprise autogérée, dont l'expérience (1974 - 1982) a été exemplaire à bien des égards, comme l'a été celle de Tembec. Il signale aussi, dans ce court chapitre (p. 207-218), l'importance des coopératives de production, celle du Fonds de solidarité et celle d'autres expériences de participation de travailleurs à la prise des décisions, pour conclure en ces termes :

Tout compte fait, on n'a pas fini de parler d'autogestion et de cogestion au Québec. Bien au contraire, l'évolution du monde et les aspirations nouvelles de notre société nous permettent d'espérer un Québec où[...] le travail pourrait devenir pour tout le monde un véritable processus d'émancipation (p. 217).

Cette idée de processus est reprise par Andrée Fortin qui termine le chapitre 11 en rappelant que «la société de participation, comme la démocratie, n'est pas un état, mais un processus[...]»(p. 240). Dans ce chapitre (p. 219-250), Andrée Fortin étudie les groupes très divers dont les chapitres

précédents n'ont pas traité : comités de citoyens, associations de bénévoles, coopératives d'habitation, organismes d'entraide, et ainsi de suite. Citant les pages 105-109 de *La société québécoise en tendances, 1960 - 1990* (publié en 1990 par l'Institut québécois de recherche sur la culture, sous la direction de Simon Langlois), elle souligne la forte croissance de la vie associative exprimée dans la prolifération des associations répertoriées (6 103 en 1973, 24 512 en 1989) et elle en montre l'un des aspects positifs en disant que participer à une organisation de bénévoles, c'est faire l'apprentissage de la démocratie.

Cet apprentissage de la démocratie par la participation politique, exercée autrement que par le vote, a été poussé très loin au cours des dernières décennies au Québec, et les leçons qu'on en tire devraient encourager les démocrates. C'est, en tout cas, le message que semble formuler Jacques T. Godbout dans son introduction au recueil (p. 11-31). C'est aussi celui de Gérald Fortin (p. 33-40) et d'Yves Martin (p. 59-68), qui insiste toutefois sur les «limites démocratiques de la participation» (p. 59) après son expérience dans le système d'éducation et les réflexions qui ont dicté le rapport qu'il a préparé en 1978 avec Lucien Bouchard à propos des négociations collectives dans le secteur public. C'est même le message de Philip Resnick, dans le dernier chapitre du recueil (p. 251-266), qui observe que la participation n'a pas freiné le processus de concentration du pouvoir économique au bénéfice d'élites puissantes, au point qu'une participation croissante peut sembler traduire une impuissance ou une aliénation grandissante. Il est clair que l'apprentissage de la démocratie par la participation ne signifie pas nécessairement que les décisions seront prises par le peuple et pour le peuple, en particulier (ce qui n'est pas dit dans le livre) quand ces décisions relèvent du pouvoir «fédéral».

Comme plusieurs des textes que Marie-Hélène Côté a répertoriés dans sa bibliographie sélective sur la participation (p. 267-301), cet ouvrage remarquable réalisé sous la direction de Jacques T. Godbout pose une question fondamentale : comment la participation peut-elle contribuer à faire de la démocratie représentative ce qu'elle devrait être, c'est-à-dire le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le

peuple? Curieusement, cette question n'amène pas les auteurs à s'interroger sur le pouvoir de l'État canadien alors que le livre tout entier porte sur le Québec.

André Bernard
Université du Québec à Montréal